

# Le petit Cambonnais

**JOURNAL MUNICIPAL**

**Octobre 2013**

**N° 23**



**2**

**Edito**



**3**

**Conseils municipaux**



**4**

**Conseils municipaux**



**5**

**Conseils municipaux**



**6**

**Lettre ouverte**



**7**

**La rentrée des classes**



**8**

**La vie à Cambon**

## ÉDITO



L'automne est là, avec son inévitable cortège d'articles sur la rentrée ; les « marronniers » comme les appellent affectueusement les journalistes. Je ne dérogerai pas à la règle, en parlant de l'école, d'autant que ce sujet est d'une actualité brûlante à Cambon en ce mois d'octobre 2013.

Les horaires de l'école tout d'abord. Le conseil municipal a modifié les horaires, la rentrée se fait désormais à 8h30, en accord avec le corps enseignant et les parents d'élèves, pour préfigurer la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014. Cela permet aussi d'accorder plus de temps aux enfants pour le repas de midi. Avec plus de 170 repas servis tous les jours, en deux services, la cadence était difficile à tenir. Le quart d'heure supplémentaire permet aux plus petits de prendre plus de temps et ainsi d'effectuer la transition entre les deux services, plus en douceur. Enfin, cette modification d'horaires a également permis de faciliter la vie aux parents le matin.

L'école elle-même ensuite, la nouvelle. Les marchés ont été signés début septembre, avec un peu plus de deux mois de retard, car il a fallu relancer plusieurs marchés en mai. Mais l'essentiel est là, le budget et le cahier des charges ont été respectés, les démarches effectuées dans les règles et dans le cadre des procédures des marchés publics. Les ordres de services ont été notifiés aux entreprises le 9 octobre. Quatre entreprises de Cambon ont été retenues sur les 18 lots, toutes les autres étant tarnaises, de quoi réchauffer le cœur des entreprises dans cette actualité économique difficile.

Un marronnier en journalisme est un article d'information, consacré à un événement récurrent et prévisible. Un certain marronnier cambonnais produit inévitablement ses fruits sous forme de feuilles, non pas mortes, mais bleues. Vous trouverez en pages intérieures une réaction à cette production - en n'oubliant pas que si les marrons ordinaires n'ont d'autre utilité que leur beauté luisante en automne, les marrons bleus cambonnais ont visiblement une échéance en vue...

Bonne rentrée à tous !

Sarah Laurens



## Séance du 21 février 2013

### ➤ Comptes de gestion

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2012 de la commune et du C.C.A.S à l'unanimité.

### ➤ Comptes administratifs

#### COMMUNE

##### Section fonctionnement

Recettes 2012 : 1 244 430.19 €

Dépenses 2012 : 961 571.50 €

Excédent fonctionnement 2012 : 282 858.69 €

Excédent fonctionnent en reporté 2011 : 581 562.28 €

Affectation de résultat 2011 : -189 633.56€

Excédent cumulé : 674 787.41 €

##### Section investissement :

Recettes 2012 : 1 003 946.44 €

Dépenses 2012 : 431 324.51 €

Excédent investissement 2012 : 572 621.93 €

Soit un excédent global de : 855 480.62 €

#### CCAS

##### Section fonctionnement

Recettes 2012 : 12 488.58 €

Dépenses 2012 : 11 723.21 €

Excédent fonctionnement : 765.37 €

Excédent fonctionnement reporté 2011 : 889.56 €

Soit un excédent de

fonctionnement de clôture 2012 : 1 654.93 €

### ➤ Subvention cimetièrè

M. Philippe Folliot, député de notre circonscription, a proposé de financer une opération grâce à sa réserve parlementaire.

Une demande relative à l'extension du cimetière pour un total de 8 000 € lui a été soumise. La subvention est de

50 % du montant subventionnable. La commission des Finances de l'Assemblée Nationale a donné un avis favorable à notre dossier.

### ➤ Prêt nouvelle école

Considérant que le conseil municipal a autorisé le maire à signer un emprunt de 600 000 € auprès de la Caisse d'Épargne par délibération du 25/06/2012, compte-tenu du plan de financement de l'opération, il y a lieu de recourir à un deuxième emprunt à hauteur de 600 000 €.

Le conseil municipal autorise le maire à signer un contrat de prêt avec la Banque Populaire d'un montant de 600 000 euros au taux de 4,95 % sur une durée de 180 mois remboursable trimestriellement avec frais de dossier d'un montant de 900 €.

### ➤ Intégration de voie

Le chemin des Noisetiers est la propriété privée de la commune. Il est utilisé en tant que voirie par les riverains. Il apparaît cohérent de l'intégrer au domaine public de la commune et de procéder au classement de cette voie par acte administratif qui lui confèrera son caractère de voie publique.

Considérant que cette opération de classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie, la présente délibération approuvant le classement de voie communale est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L141-3 du code de la voirie routière.

### ➤ Rythmes scolaires

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 modifie l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Suite à la réunion avec le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), et suite aux conclusions de la réunion de la commission associant les enseignants, les représentants de l'association des parents d'élèves, et les parents élus au conseil d'école, les représentants de la municipalité demandent le report à 2014 de la réforme des rythmes scolaires.

Ce report va permettre de prendre le temps de la réflexion quant aux modalités de mise en place de la réforme.

Le conseil municipal sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers.

## Séance du 8 avril 2013

### ➤ Achat de matériel

A la demande de l'école et du CLAE, l'achat d'un lave-linge et d'un sèche-linge pour les locaux de l'école a été effectué pour un montant de 880.01 € à la SARL Synthèse 81 Pulsat.

### ➤ Travaux brasserie

Des travaux de plomberie ont été effectués à la brasserie « CAM C BON ». L'entreprise ADI Malié est intervenue pour installer un chauffe-eau à gaz. Le montant des travaux s'élève à 3 116.67 €.



## ➤ Travaux salon de coiffure

Des travaux de plomberie ont été effectués dans le local du salon de coiffure.

L'entreprise ADI MALIE est intervenue pour supprimer le raccordement aux bouteilles de gaz et pour effectuer un raccordement de gaz sur la cuve extérieure au bâtiment. Le montant des travaux s'élève à 1 333.01 €.

## ➤ Taux d'imposition

Le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux : la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable, déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la Loi de Finances.

Pour 2013, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 1,8 %.

Considérant qu'il y a lieu de consolider les marges financières de la commune, notamment son auto-financement, tout en tenant compte d'un contexte économique et social difficile, il est proposé de maintenir les taux de 2012 en 2013.

Cette stabilité constitue un effort particulier de la municipalité en faveur des contribuables cambonnais.

Il est donc proposé de maintenir les taux d'imposition pour 2013

- taxe d'habitation : 10,53 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,12 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82,27 %.

## ➤ Budget primitif 2013

### Section fonctionnement

Dépenses : 1 796 832.81 €  
Recettes : 1 796 832.81 €

### Section investissement

Dépenses : 3 089 365.75 €  
Recettes : 3 089 365.75 €

## ➤ AP / CP

Par délibération en date du 26 mars 2012, le conseil municipal a décidé de mettre en place une autorisation de programme/crédit de paiement ..../..

Programme 420 Réalisation nouveau groupe scolaire	AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014
Délibération du 26 mars 2012	3 705 000 €	700 000 €	2 800 000 €	205 000 €
Proposition nouvelle	+ 36 341 €			+ 36 341 €
Reports de crédits		- 495 598 €	- 179 483 €	+ 675 081 €
Total AP révisée	3 741 341 €	204 402 €	2 620 517 €	916 422 €

../.. (AP/CP) concernant l'opération « réalisation d'un nouveau groupe scolaire ».

La procédure des AP/CP permet de ne pas faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

## ➤ Intégration parcelle

La place des commerces appartient actuellement au domaine communal privé.

Elle est utilisée en tant que voirie par les riverains et tous les utilisateurs des commerces. Décision est prise d'intégrer cette parcelle dans le domaine public de la commune.

## ➤ Cotisation CAUE

Madame le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'environnement). La cotisation pour l'année 2013 est de 394.20€ (1971x0.20€).

Après discussion le conseil municipal accepte de renouveler l'adhésion à cet organisme et charge Madame le Maire de signer la convention s'y rattachant.

## Séance du 27 mai 2013

### ➤ Achat matériel

Achat de 30 tables plus deux chariots pour un montant de 2 667.37 €, afin de remplacer les longues tables en bois de la salle polyvalente, qui étaient en très mauvais état. Il a été décidé que ces nouvelles tables ne seront plus mises à disposition des particuliers.

### ➤ Rapport d'activité

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité « ADOUR GARONNE ».



## Séance du 27 mai 2013

### ➤ Taekwondo

M. Jean-Marie BOUR a formulé une demande pour enseigner le « Taekwondo ».

Il a rencontré le président du Club Judo & Jujitsu de Cambon afin de convenir de jours et horaires disponibles pour cette nouvelle discipline.

Une convention sera rédigée pour permettre de formaliser la mise à disposition des locaux entre la commune de Cambon et le club de Taekwondo.

### ➤ Poste d'agent technique

M. René Mexé a demandé à faire valoir ses droits à la retraite au titre des carrières longues à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Il a été décidé de faire une vacance de poste afin de pouvoir recruter un nouvel agent, au titre d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, agent polyvalent, spécialisé entretien des espaces verts.

### ➤ Mode d'élection

Le projet de loi relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires, modifiant le calendrier électoral adopté définitivement par les députés le 17 avril 2013 a été validé par le Conseil constitutionnel le 16 mai 2013.

Ce texte abaisse de 3 500 à 1 000 habitants le seuil d'application du scrutin de liste qui entrera en vigueur dès les prochaines élections municipales de mars 2014.

Il n'y aura ainsi plus de panachage aux municipales : ce sera un scrutin proportionnel de liste avec prime majoritaire.

Le texte organise les modalités d'élection des conseillers communautaires par fléchage sur les listes des candidats aux élections municipales.

## Séance du 19 juin 2013

### ➤ Intégration lotissement

M. Malric, propriétaire des lotissements « les hauts de la borie I et II », demande l'intégration des deux lotissements dans le domaine public.

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a demandé au lotisseur une lettre signée par tous les co-lotis pour pouvoir utiliser la procédure « transfert à l'amiable ».

Après discussion, le conseil demande à Madame le Maire de s'assurer auprès des services concernés de la C2A que tous les travaux ont été réalisés et toutes les normes respectées, concernant la voirie, l'éclairage public et l'assainissement avant de lancer la procédure d'intégration.

### ➤ Rythmes scolaires

La commission (enseignants, parents d'élèves et élus) a suggéré une modification des horaires de l'école afin d'augmenter le temps de repas du premier service. Il est proposé d'augmenter la durée du temps méridien d'un quart d'heure et donc d'avancer l'horaire de rentrée à 8H30.

Ce changement pourrait également servir de tremplin pour appliquer les nouvelles mesures des rythmes scolaires en 2014.

Après discussion, le conseil municipal accepte ce changement et demande à Madame le Maire de le communiquer à l'école, ainsi qu'aux parents des élèves, en confirmant que ce changement sera effectif pour la rentrée de septembre 2013.

### ➤ Agent technique

Suite au départ à la retraite de René Mexé, il est nécessaire de recruter un agent technique.

Il est proposé de nommer Alain Campo, actuellement en contrat pour un mois.

Il correspond au profil demandé : possession du permis poids lourd et formation espaces verts.

M. Campo sera adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe Stagiaire pour une durée d'un an, à temps complet.

### Les prochains conseils

municipaux se dérouleront à 20h30 les :

Mercredi 17 Octobre

Mercredi 20 Novembre

Lundi 16 Décembre

Nous vous rappelons que les conseils municipaux sont publics.

## **LETTRE OUVERTE à M. le Président**

**Association « Bien vivre ensemble à Cambon »**

Monsieur le Président,

Je fais suite à la lettre « ouverte » que vous m'avez adressée le 22 avril 2013 et au tract que vous avez distribué dans les boîtes aux lettres de Cambon le 22 septembre 2013.

Lorsque j'ai reçu votre lettre « ouverte » (mais non publiée dans la presse), j'avoue que je l'ai lue avec perplexité. Toutes les questions et critiques que vous exprimiez dans cette lettre, les membres de votre association et vous-même les aviez déjà formulées lors des réunions de quartier. Il me semblait y avoir répondu de façon exhaustive - en vous donnant toutes les informations et tous les détails que vous demandiez.

Monsieur le Président, il faut rester sérieux.

Vous avez créé en septembre 2011 une association qui a un joli nom consensuel, mais qui a immédiatement engagé une procédure contre la commune devant le tribunal administratif ; certains de ses membres se seraient-ils sentis lésés par le Plan Local d'Urbanisme approuvé le même mois ?

Maintenant vous remettez en cause le projet de l'école...

Vous faisiez partie de l'équipe municipale de M. Mathieu au dernier mandat. Votre liste a sévèrement perdu les élections en 2008 : les Cambonnais ont choisi une équipe qui portait haut et fort un projet de construction d'une nouvelle école.

Cela s'appelle la démocratie.

Cela fait quatre ans que nous travaillons sur ce projet, en prenant soin d'y associer les utilisateurs, d'étudier toutes les solutions, de fixer un budget tenant compte des possibilités financières de la commune (3,1 M€ - vous avez oublié que l'Etat reverse la TVA à la commune !).

Nous sommes fiers de l'accompagnement de l'Etat et du Conseil Général qui nous accordent un taux de subvention de 65 %, tant le projet leur semble d'utilité publique. Grâce à leur aide, le reste à charge pour la commune est de 1,1 M€. Cela permet de financer cet équipement majeur et structurant sur 15 ans, sans que l'endettement de la commune ne dépasse celui de 2008.

Les marchés de la nouvelle école sont signés, 18 entreprises ont été retenues, dont 4 de Cambon. Les travaux commencent.

Monsieur le Président, de grâce, faites honneur au libellé de votre association - comment espérer bien vivre ensemble en étant dans une critique permanente - et portez un vrai projet pour Cambon si c'est cela votre but. Nous serons alors heureux de débattre avec vous.

Le Maire, Sarah Laurens





## RENTRÉE DES CLASSES

Nous sommes le 3 septembre, des cris de joie, mais aussi quelques larmes, c'est le grand jour ! La cour retrouve toute son animation et 229 enfants font leur rentrée à l'école de Cambon.

Toutes les maitresses sont là pour les accueillir : Marie Couderc / PS ; Françoise Cabrol / MS ; Monique Alibert / GS ; Véronique Grillon / CP ; Audrey Blanc / (CP, CE1) ; Nathalie Marty (remplacée par Estelle Castang) / (CE1, CE2) ; Emilie Schultz / (CE2, CM1) ; Hélène Biens / (CM1, CM2) ; Emmanuelle Etevé / CM2. Ingrid Saegaert qui assure la décharge de direction de Mme Cabrol le lundi et Emilie Faure qui assure la décharge de formateur de Mme Alibert le jeudi.

Un changement cette année, la rentrée est avancée à 8h30. Les nouveaux horaires sont désormais : 8h30 / 11 h 30 et 13h30 /16h30.

Tout au long de l'année des projets éducatifs seront menés par l'équipe enseignante. Ainsi dans le cadre du projet théâtre, chaque enfant de PS et MS pourra participer à 2 séances. Le projet cinéma est renouvelé et permettra à tous les enfants de l'école d'assister à 3 séances. Ces projections sont choisies par les enseignants en fonction du travail mené en classe et de l'âge des enfants.

La rentrée 2014 se fera avec les nouveaux rythmes scolaires à l'école de Cambon. En effet l'équipe enseignante, les délégués parents d'élèves et les élus de la municipalité ont choisi le report de cette réforme pour que sa mise en place se fasse dans les meilleures conditions possibles. La semaine de classe sera répartie sur quatre jours et demi. Les journées de classe seront raccourcies et des temps d'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) ou de TAP (Temps d'Activités Périscolaires) compléteront la journée.

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont déjà organisées à l'école, car elles se substituent à l'aide personnalisée, et visent soit à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école. Aujourd'hui, les enseignants travaillent sur la construction des nouvelles APC qui s'adapteront aux nouveaux rythmes scolaires de la rentrée 2014.

Pour les TAP, plusieurs propositions sont envisagées avec différents intervenants possibles (associations, parents, bénévoles, animateurs,...). N'hésitez pas à nous contacter si vous avez un talent que vous avez envie de faire partager à nos enfants.

D'ores et déjà une commission, composée des différents acteurs : enseignants, parents d'élèves, directrice du CLAE, élus, travaille à un projet d'organisation de la semaine pour la rentrée prochaine.





## 11 novembre

Le **17 novembre à 11h30** aura lieu le Dépôt de la Gerbe de notre commune au Monument Aux Morts en présence des hautes autorités civiles et militaires départementales.

Le monument ne recensait que les disparus de la Première Guerre Mondiale : une plaque sera posée en hommage à toutes les victimes civiles et militaires des deux conflits mondiaux (14-18 et 39-45), ainsi que ceux de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc de 1952 à 1962.

Nous saluons tous les combattants morts au champ d'honneur et nous espérons que vous viendrez nombreux afin d'honorer leur mémoire.

## Fleurissement

La commune a installé des jardinières au monument aux morts. M. Jalade (riverain) y a planté des fleurs ; il s'est gentiment engagé à les arroser. Nous tenons à le remercier pour cette générosité.



## Fête des aînés

Comme chaque année, la fête de fin d'année organisée par le CCAS pour les aînés de Cambon aura lieu le **Samedi 14 Décembre 2013** à la Salle Polyvalente à partir de 14h30.

## Cam C Bon : un an déjà !

Bon anniversaire au Cam C Bon !

Vlad, son gérant motivé, a repris avec succès le restaurant depuis un an maintenant.

Son investissement personnel et professionnel a permis de redynamiser le centre bourg, en devenant un lieu de rencontre pour les jeunes, les clubs et tous les cambonnais.



## JAPD

Le recensement est obligatoire à 16 ans et doit être effectué à la mairie le mois de l'anniversaire. L'attestation de recensement et le certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense sont nécessaires pour se présenter à tout concours, examen, permis de conduire soumis au contrôle de l'autorité publique.

## Rando au fil de l'eau

Pour fêter ses 10 ans, l'agglomération a organisé une randonnée le 5 octobre qui a emmené les marcheurs de Cambon à la station d'épuration de la Madeleine, en suivant les cours d'eau et le tuyau d'assainissement. Un grand merci à Cambon Aventure pour leur aide et bonne humeur !



## La Grignotte

Venez découvrir le snack « La Grignotte » situé côte de Lanel. Béatrice Adami vous y accueille pour vous faire découvrir ses produits maison : pizzas, hamburgers, sandwiches, desserts.

## Secrétariat de mairie

Sandrine Gauthier, suite à un accident, est en arrêt maladie jusqu'à **fin octobre**.

En son absence, les horaires d'ouverture de la mairie ont été réduits : **fermeture au public le samedi matin** (en dehors des rendez-vous pris avec les élus) et **le mercredi après-midi**.

Nous remercions Katia Léguevacques, secrétaire de mairie, pour son investissement supplémentaire, et souhaitons un prompt rétablissement à Sandrine.

### **Publication de la commune de Cambon**

4 place de la mairie – Tél. 05 63 53 00 00 – Fax. 05 63 53 03 56 – Email. : [mairie.de.cambon@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.cambon@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.cambondalbi.fr](http://www.cambondalbi.fr)

Directeur de la publication : Sarah Laurens – Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : Octobre 2013 – Tirage : 850 exemplaires